



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 39745

Texte de la question

M Jean-Pierre Michel attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la diminution, en 1988, du montant de l'enveloppe affectée aux prêts bonifiés Cuma, et sur les injustices résultant de la répartition de l'ensemble des prêts bonifiés. En effet, tandis que les prêts spéciaux de modernisation, bénéficiant aux investissements individuels, sont en augmentation de 25 p 100, l'investissement effectué en commun par les coopératives d'utilisation du matériel agricole se trouve singulièrement entravé. Il l'informe en conséquence de l'inquiétude et de l'amertume manifestée, à juste titre, par les 3 000 agriculteurs adhérents aux 210 Cuma de sa région de Franche-Comté, et lui demande les mesures que, le cas échéant, il envisage de prendre afin de remédier à cette situation préjudiciable aux intérêts des agriculteurs qui investissent en commun.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39745

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1806